

Paris Capitale du Libre, 24 septembre 2008, 14h30- 16h30

Débat, conférence :

« La Biennale de Paris et la Licence Art Libre ».

La Biennale de Paris a décidé en juin 2008 de mettre ses contenus sous Licence Art Libre. Lors de ce débat seront abordées des pratiques artistiques qui excèdent le seul champ de l'art. Il s'agira d'interroger le statut de l'auteur et de l'objet d'art.

- Pourquoi le copyleft issu des logiciels libres est-il pertinent pour la création contemporaine ?
- Comment un art, à la frontière de l'art contemporain reconnu comme tel, opère un retournement de situation artistique quand la copie, la diffusion et la transformation des oeuvres coulent de source.

Présentation : Antoine Moreau <http://artlibre.org>

Intervenants :

Ghislain Mollet-Viéville, agent d'art.

Exemples d'oeuvres proto ou para copyleft (Alan Kaprow, George Brecht, Lawrence Weiner) qui rejoignent le principe copyleft de la Licence Art Libre.

<http://www.conceptual-art.net>

Alexandre Gurita, Directeur de la Biennale de Paris.

Mise au point sur les pratiques artistiques défendues par la Biennale de Paris en phase avec la Licence Art Libre.

<http://biennaledeparis.org>

Jean-Baptiste Farkas, Président de l'Amicale de la Biennale de Paris et créateur d'IKHÉA©SERVICES, un exemple de pratique artistique présentant quelques similitudes avec le copyleft.

<http://biennaledeparis.org/amicales>